

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

UAI 0931812P

Le solde - "13%"

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire ! L'Établissement ST LOUIS STE CLOTILDE est habilitée à recevoir ce type de versement car nous sommes en catégorie A.

Votre masse salariale 2021 :euros

X 0,68 % = euros

Solde Ecole de 13 % TA 2022 : euros

Montant de votre versement :euros

MONTANT A PAYER DIRECTEMENT A L'OGEC SAINT LOUIS - SAINTE CLOTILDE

Chèque N°

A l'ordre de L'OGEC SAINT LOUIS SAINTE CLOTILDE – Merci d'indiquer la mention TA2021 + votre Siren au dos.

Virement IBAN : FR76 4255 9100 0008 0147 0310 501 BIC CCOPFRPPXXX

Titulaire du compte : OGEC SAINT LOUIS SAINTE CLOTILDE - REFERENCE A MENTIONNER : TA2022 + votre Siren

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Interlocuteur :

Fonction :

E-mail :

Parents de :

Classe :

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre **reçu fiscal libératoire**.

Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :
Mme SENEJOUX, en charge de la taxe d'apprentissage,
au 01 43 01 31 43 - mail secretariat@saintlouis-sainteclotilde.org